



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU
MATÉRIEL D'ELECTROMENAGER ET D'OFFICE
DU CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL, A
HABERE-POCHE, POUR L'ANNEE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-041
EN DATE DU 17 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT que l'offre proposée par la société SAVEC est la plus avantageuse économiquement au regard du prix et des modalités de maintenance des matériels d'électroménager et d'office ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de maintenance des matériels d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de maintenance des matériels d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « les Primevères », à Habère-Poche, pour l'année 2019 avec la société SAVEC pour l'année 2019, représentée par Olivier BOEDA, pour un montant annuel de 3 156 € TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190117-lmc1H5998H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/01/2019 Date de Publication : 17/01/2019
